

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon,
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin. 31

ANNONCES :

Écrire directement à M. l'Administrateur du Journal, 3, place Bellecour
Boîte dans la cour,

Ou rue du Commerce, 15.

On répondra aux communications qui seront faites.

BULLETIN POLITIQUE

Etes-vous du nombre de ces timides à ouïe, de ces candides moutons, victimes de Panurge, et dont le rôle, en politique, est celui d'une immolation perpétuelle, qui se croient habiles parce qu'ils auront fait sourire leurs adversaires, en permettant à ces derniers, ou en se permettant à eux-mêmes quelques épigrammes contre leurs propres amis ?

Si oui, l'*Officiel* du 9 courant vous donnera quelque satisfaction en reproduisant la partie de la séance du mardi, dans laquelle le sénateur original, instruit, et particulièrement courageux, qui a nom de Gavardie, a été contraint, malgré l'heure très avancée, à se prononcer sur la prise en considération du projet de résolution présenté par lui, et tendant à faire nommer une commission d'enquête de dix-huit membres chargés de recueillir tous les renseignements nécessaires sur la situation comparative des écoles laïques et congréganistes.

Quand le très honorable sénateur des Landes croit que les gens commettent une mauvaise action, il n'a pas l'habitude de prendre des gants pour le leur dire. Nous n'avons pas l'honneur de le connaître personnellement. Mais s'il reste quelque part, à notre époque, un vrai caractère, un homme sachant allier les connaissances acquises à la solidité des croyances et à la suprême indépendance de l'âme, un de ces hommes si rares aujourd'hui, qui n'ont d'autre ambition que celle du bien, cet homme est M. de Gavardie.

Quel entrain ! quelle verve ! Toujours prêt, toujours debout sur la brèche, disposé à tout sacrifier, des habiletés du langage, de l'influence de sa personne parlementaire, quand il croit la vérité et la justice attaquées. Ce n'est pas de lui, certes, que la forme l'emporte sur le fond.

Donc, M. de Gavardie étant contraint d'aborder la tribune malgré l'heure très avancée, malgré la fatigue de l'orateur, malgré le nombre insuffisant des auditeurs restés à cette fin de séance prolongée d'une façon inusitée.

« Vous voyez, Messieurs, dit l'honorable sénateur, que je suis horriblement fatigué.

— Et nous donc, » crie-t-on à gauche, dans les fauteuils où sont mollement assis les interrupteurs.

« C'est la question qui est fatiguée, dit M. Munier, » qui ne trouve pas toujours de si favorables occasions de se faire entendre.

Un membre de la droite fait remarquer que le Sénat n'est pas en nombre.

« Nous sommes en nombre suffisant pour entendre M. de Gavardie, » répond courtoisement l'ancien président du conseil municipal de Lyon, dernier sénateur nommé par le département du Rhône.

Et comme M. le comte de Mérode ajoute qu'il n'y a pas soixante sénateurs dans la salle, M. Munier, car c'est encore lui qui s'acharne, de s'écrier : « Il faut savoir gré à ces soixante d'être restés. »

Force a été cependant de renvoyer la suite de la discussion au jeudi 10.

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'en connaissons pas de plus importante.

C'est le respect de la divinité qui est en jeu, la vraie liberté de la conscience, la paix

religieuse, l'harmonie des autorités civiles et ecclésiastiques, c'est l'autorité paternelle, c'est l'éducation de la jeunesse, sa moralité, ses bons instincts, c'est l'avenir tout entier du pays, dont l'âme est engagée dans cette grosse question : l'instruction publique.

Ce n'est pas seulement son âme, ses traditions, ses bons instincts, ce sont ses finances si compromises par les témérités que les plus autorisés des républicains du jour n'ont pas craint de qualifier de gaspillage à propos des constructions d'écoles.

A côté de cet intérêt, il en est un autre qui ne doit pas nous tenir moins à cœur.

Nous avons la conviction que le chiffre de la population scolaire fréquentant les écoles laïques est majoré notablement pour servir de justification aux dépenses insensées qui nous sont imposées.

L'enquête demandée par M. de Gavardie nous semble de première nécessité. Ce doit être une raison pour qu'on la repousse.

Il est autrement préférable de s'occuper des magistrats qui pourraient prendre la place de ceux qui ne sont pas les alliés de la secte. X.

COURSE AUX NOUVELLES

Mardi dernier a été célébré le 454^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. Mgr de Rende, nonce du Pape, officiait. On remarquait à la solennité religieuse, dans la cathédrale, la municipalité au complet, maire en tête, la Cour d'appel, le général Delebecque, et tous les généraux et officiers d'état-major, etc. Fête splendide et véritablement nationale.

Le général Thibaudin, notre incomparable ministre de la guerre, ne manque pas une occasion de montrer sa haute sagacité et l'intérêt qu'il porte au commerce français. Il vient de passer des marchés sans faire de publicité, sans permettre la concurrence. Et remarquez que les fournitures dont il s'agit, sont faites pour neuf années !! soit un total de centsoixante deux millions !

Pour donner une idée de l'esprit d'ordre et d'économie qui a régné dans ces marchés, disons par exemple que le sucre a été acheté 25 0/0 plus cher qu'on ne le vend actuellement !!!

Mais il y avait sans doute quelque F. . qui l'aurait fait gagner.

Les trois souverains d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie se rencontreront bientôt à Berlin ! ou M. de Bismarck a organisé une entrevue. Qu'y fera-t-on ? nul ne le sait, mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on ne cherchera pas à nous favoriser, et qu'on ne dira pas du bien de nous.

Un navire prussien, Königsberg, est arrivé, il y a quelques jours, à Saint-Malo. Il avait un chargement de 1.200 tonnes d'avoine. On s'est demandé qui pouvait avoir fait une pareille commande, et on a découvert que c'était... l'intendance de l'armée française !

Les retraits des Caisses d'épargne ont le privilège d'agacer nos fiers républicains. Il paraît qu'on n'a plus le droit de reprendre son argent, quand il plait de le retirer. Sur tout les points de la France, les Caisses d'épargne remboursent aux déposants.

On annonce que les journaux conservateurs qui ont approuvé la prudence de ceux qui retirent leur argent vont être poursuivis. En tout cas, ils auront fait leur devoir en avertissant les ouvriers qui y ont déposé leurs éco-

mies, que le Trésor ne pourrait pas toujours leur rendre leur argent.

En Russie, les nihilistes continuent leur propagande révolutionnaire, et les amis du Czar ne sont pas sans inquiétude à cause des complots que l'on découvre chaque jour. Il paraît que le but des « dynamitards » russes, est de renverser Alexandre, et d'installer la République... On voit bien qu'ils ne savent pas ce que c'est.

Une institutrice de la Dordogne, vient d'être révoquée pour avoir osé... enseigner le catéchisme, et déclarer qu'elle ne consentirait jamais à exclure l'instruction religieuse.

Cependant, il faut reconnaître que les parents ne voient pas toujours avec plaisir l'enseignement athée qu'on donne dans les écoles primaires : un certain nombre de pères de famille de Lasouche (Ardèche) viennent de retirer leur enfant de l'école ; dans la Corrèze, à Saint-Fortunade, quarante-deux pères de famille viennent d'envoyer au préfet une vive protestation contre l'éducation irréligieuse qu'on donne aux enfants, etc., etc.

M. Grévy n'est pas content : il espérait pouvoir faire supporter tous ses frais par les contribuables, et voilà que la Cour des Comptes s'y oppose.

Ainsi, la Cour refuse de faire porter au chapitre des dépenses pour réceptions des ambassadeurs, l'achat et l'entretien de ses voitures de chasse !!!

Un emprunt de 800 millions devient nécessaire, paraît-il ; on assure que Léon Say va être incessamment nommé ministre des finances dans ce but. Quant à M. Tirard, on aurait soin de le nommer gouverneur de l'Algérie.

Nécrologie — Nous apprenons avec un profond regret la mort du R. P. Chauveau, de la Compagnie de Jésus, ancien recteur du collège de Vaugirard, décédé subitement mardi matin, à l'âge de cinquante-sept ans, à Paris.

C'est une perte irréparable pour la Compagnie et pour l'Église.

Prétrophobie. — M. Jules Roche se propose de reprendre, cette année, sa campagne haineuse contre le budget des cultes. Il demandera d'abord que les crédits soient ramenés au chiffre concordataire. S'il est battu sur cette question, il développera une série d'amendements portant une réduction totale de 7.793.000 francs.

Sur le chiffre des crédits demandés comme l'année dernière, la réduction portera pour 15.000 francs sur le traitement de l'archevêque de Paris et comprendra la suppression du crédit affecté au chapitre de Saint-Denis.

Courage et vaillance. — Une feuille hebdomadaire, satirique et politique de Marseille, obtient depuis plus d'un an dans cette ville et dans les départements de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône un succès de bon aloi, et a su se conquérir les sympathies unanimes de tout le clan royaliste.

Nous recommandons à nos amis ce vaillant confrère le *Balai*, qui chaque semaine donne à sa première page, soit un dessin du spirituel et caustique caricaturiste J. Blass, soit le portrait d'une des notabilités du monde religieux ou politique.

Le *Balai* qui paraît le jeudi a son dépôt, à Lyon, chez M. Simon-Pierre, 14, rue Grôlée.

Les Habiles. — Appels à la raison publique, par Véran, directeur de l'*Etoile*.

— Cette brochure dont nous parlons dans ce numéro de ce jour, arrive à son heure. Notre confrère y traite toutes les questions qui intéressent la cause de la monarchie ; c'est la défense des royalistes ; c'est l'étude historique et raisonnée des faits et gestes des *habiles*, des conservateurs de la Révolution modérée qui, depuis trente ans, ont mis obstacle à la res-

tauration de la royauté nationale. M. G. Véran assigne à tous les partis, à tous les chefs de faction leur part de responsabilité dans les douloureux désastres que la France a subis et dans les événements qui la menacent encore.

Ce livre est un guide sûr pour comprendre la crise actuelle et surtout certaine intrigue criminelle qui s'efforce de retarder l'heure de notre délivrance et de notre régénération.

Nos amis nous sauront gré de leur avoir recommandé ce livre.

Chez Germain et G. Grassin, libraires-éditeurs à Angers ; à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel, place Bellecour.

Une brochure grand in-8°, prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

Le Comité des Courses de Lyon a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient, cette année, quelques demandes à lui faire, de les adresser à MM. les commissaires des courses, au Jockey-Club, rue de la République, 19. — Les courses sont fixées aux 17 et 18 juin prochains.

Great attraction. — Un spectacle jusqu'à ce jour inconnu dans notre ville, mais qui a obtenu un légitime succès depuis dix-huit mois sur les plus grandes scènes des provinces de France, notamment à Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc., vient s'établir à Lyon, salle du SKATING-RINK, avenue de Noailles, 55.

Les représentations en question, originaires des Etats-Unis de l'Amérique, ont une grande vogue en Angleterre, depuis 1845, époque de leur importations en Europe par nos directeurs actuels. Elles sont intitulées : EXCURSIONS HAMILTON, et ont pour objet l'illustration d'un *Voyage autour du monde*, au moyen d'énormes toiles. Peintures à l'huile et à l'aquarelle, brossées par les meilleurs artistes du nouveau et de l'ancien monde, animées par des effets de lumière et de mécanisme, et consécutivement déroulées à vue, sur des rouleaux placés à distance, en forme de coulisses, sur une scène de théâtre. Un guide, interprète français, accompagne les voyageurs-spectateurs à chaque excursion. Orchestre et fanfare jouent les airs nationaux de chaque pays, et, à diverses étapes, les indigènes de l'endroit exécutent les danses, les chants et les divertissements de leurs contrées.

Panorama de Lyon, 20, rue du Nord, aux Brotteaux. Le siège de Lyon en 1793 ; de 9 heures du matin à 7 heures du soir. La dernière publication du baron Raverat : *Lyon sous la révolution*, dont nous rendrons compte dans l'*Eclair*, donne un nouvel attrait au panorama de Lyon, installé rue du Nord.

L'épisode du siège de Lyon, qu'il reproduit dans des proportions grandioses de perspective, et avec une vérité presque historique a précédé les ruines sanguinaires que relate M. le Baron Raverat.

Nous engageons nos lecteurs et nos amis, qui, par indifférence ou par oubli, n'ont pas encore rendu visite au panorama de Lyon, à y aller ; ils y trouveront un spectacle instructif et émouvant.

Un joli Président. — On n'est jamais trahi que par les siens, dit la sagesse des nations.

Cela est vrai, au moins quand il s'agit de républicains.

C'est ainsi que les journaux opportunistes nous apprennent aujourd'hui que M. de Bouteiller président du conseil municipal de Paris, a été jadis condamné pour vol ou escroquerie.

Tirard et C^o. — M. Tirard s'occupe de distribuer aux journaux, qui veulent bien les accepter, des annonces payées, dans lesquelles on célèbre les mérites de la conversion et du nouveau foads 4 1/2 0/0 qui vient d'être créé.

Il s'agit d'arriver à faire élever les cours après les avoir fait effondrer.

C'est le budget qui paye ces annonces.

M. Tirard croit, décidément, dit le *Petit Parisien*, qu'on peut procéder, quand on a l'honneur d'être ministre des finances de la République, comme un simple administrateur des mines d'or de l'Uruguay.

Nominations dans le clergé. — Par décision de S. E. le Cardinal-Archevêque : M. Faure, vicaire à Saint-Martin-en-Haut, a été nommé curé de Chambos-sur-Allières.

M. Girard, vicaire de Balbigny, a été nommé vicaire à la Grand-Croix.

M. Bazin, vicaire de St-Marcel-de-Félines, a été nommé vicaire de St-Genis-Terrenoire.

Le Clergé devant le Conseil d'État

Le *Journal officiel* a publié les décrets du Président de la République qui, suivant l'avis du Conseil d'État, déclarent coupables d'abus plusieurs évêques, pour usurpation de pouvoir et trouble aux consciences, en faisant connaître les décisions de l'Église sur les livres classiques qui, comme le *Manuel Paul Bert*, sont mis à l'index et déclarés dangereux pour l'éducation de la jeunesse.

Plusieurs curés, exécutés des instructions pastorales de leurs évêques, ont été privés de leurs traitements pour avoir transmis ces instructions aux fidèles.

Évêques et curés ont rempli un devoir de leur ministère, c'est évident.

Ces actes du gouvernement ont suscité une légitime émotion facile à comprendre.

Il y a lieu d'espérer que ces actes venant grossir les éléments de haine antireligieuse accumulés par les sectes révolutionnaires seront relevés par des jurisconsultes autorisés, afin de leur faire subir l'épreuve d'une discussion légale.

Les principes de notre législation sont, en effet, dans cette circonstance, comme souvent, traités avec un soins-à-façon que les interprétations plus ou moins ingénieuses de la politique ne peuvent justifier à défaut du droit.

En attendant la parole des maîtres, il est permis aux simples citoyens de faire au moins parler le bon sens.

Le Conseil d'État, après les rapports de plusieurs de ses membres et le mémoire hérissé de citations de M. Flourens, directeur général des cultes, a émis une doctrine qui doit sembler une énormité au dix-neuvième siècle, sous un régime républicain.

Ce conseil a proclamé que l'État possède sur l'ensemble des services publics un droit supérieur de direction et de surveillance qui dérive de sa souveraineté.

Et que le droit du gouvernement de suspendre et de supprimer les traitements ecclésiastiques par mesure de discipline s'applique indistinctement à tous les ministres du culte salariés de l'État.

Si, ni lois existantes, ni décrets ou ordonnances n'autorisent ces mesures, nous ne trouvons donc, sous la République, que le fameux article 14 de la charte de 1815, ou plutôt le régime des décrets déjà pratiqué contre les congrégations religieuses dans l'intérêt du salut de l'État. En réalité, nous retombons sous l'arbitraire et le bon plaisir reprochés aux monarchies.

Sic volo sic jubeo, nous dit le gouvernement. Les fonctionnaires publics n'ont qu'à s'attendre, s'ils ne sont pas soumis à des règlements

disciplinaires, à se voir traités comme le clergé arbitrairement.

Quoi qu'il en soit, si l'on veut raisonner, il y a une singulière confusion à assimiler le clergé à des fonctionnaires de l'ordre civil.

C'était le droit des souverains, dit le Conseil d'État, après M. Flourens, de saisir le temporel du clergé, les principes de l'Église gallicane sont toujours en vigueur même sous la République.

On aurait pu croire que ce gouvernement se souciait de l'Église gallicane ou romaine comme de la foi religieuse qu'il laisse, sans obstacle, outrager et ruiner jusque dans les écoles. Mais non, la République veut trancher du monarque absolu. Alors qu'elle décrète qu'elle est François I^{er}, Louis XIV ou Napoléon représentés par les mirmidons d'État hauts et bas gouvernants.

Il n'y a vraiment plus lieu de tant vilipender les gouvernements anciens s'il ne s'agit que de changer l'enseigne du nouvel établissement.

Toutefois il y a une loi que le Conseil d'État a voulu accommoder à l'opinion exprimée dans son avis, suivant en ceci la doctrine de M. Flourens, c'est une véritable loi existante, c'est le concordat de 1801.

Entre l'Église et les gouvernements séculiers, un concordat est un contrat d'une nature spéciale qui, en outre, est régi par le droit commun.

Or, il ne peut être discuté de bonne foi, que, depuis 1789, la confiscation des biens du clergé a donné lieu à l'obligation d'une sorte de compensation, sous forme de rétribution pécuniaire. Le concordat n'a été que le mode de sanction solennelle du principe d'un droit à cette compensation. L'article 14 du concordat exprime cette disposition : « Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, etc. »

Et pour expliquer préalablement ce mode de conversion entre les biens confisqués et aliénés, et la rétribution allouée, l'article 13 avait stipulé en ces termes.

« Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que, ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause. »

Où un contrat dans ces termes reste lettre morte ou il signifie que le clergé a été reconnu et reste créancier de l'État, qui, en qualité de débiteur, a racheté son usurpation des biens de l'Église par un paiement d'intérêts perpétuel, et a considéré comme indispensable de faire sanctionner l'aliénation de ces biens.

C'est ainsi que, entre le prêtre et le fonctionnaire de l'État, il y a cette différence, que ce dernier peut, si la loi le permet, être soumis à une suspension par forme disciplinaire ou être destitué de ses fonctions, mais qu'un prêtre est revêtu d'un caractère indélébile. L'évêque peut seul lui interdire l'exercice de son ministère; toutefois, tant qu'il exerce, les modestes moyens d'existence que sa qualité de curé lui assure, sont à la charge de l'État son débiteur. L'évêque pour lui-même a droit à la même obligation.

Néanmoins le gouvernement, prétend exercer arbitrairement les mêmes droits que les anciens rois de France par mesure disciplinaire, et c'est dans le concordat qu'il cherche une exception à l'obligation de payer.

M. Flourens et le Conseil d'État ont cru pouvoir étayer leur prétention sur l'article 16 du concordat ainsi conçu :

« Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République Française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien Gouvernement. »

Il ne faut pas être grand clerc et surtout juriconsulte, pour ne reconnaître dans les termes de cet article que l'indication des rapports du gouvernement français avec la personne et la souveraineté du souverain Pontife, des rapports de diplomatie, d'honneurs, de préséance de présentation d'évêques à l'agrément du Pape, si l'on veut, de délégués près du Saint-Siège à divers titres, etc., mais induire de cette disposition du concordat, qu'elle concerne l'administration intérieure de l'État français et les actes d'autorité que le gouvernement voudrait exercer sur le clergé, l'évidence repousse une pareille interprétation. Or, il a bien fallu que M. Flourens et le Conseil d'État comprenant l'obstacle pour invoquer cet article 16 du concordat, aient eu recours à un procédé peu avouable; qu'on en juge :

M. Flourens dans son factum rédige à nouveau l'article 16, et y fait stipuler que le Premier Consul jouira en matière ecclésiastique des droits et prérogatives des anciens rois. Les termes *près d'elle* sont supprimés.

Or, quand à des termes précis d'un texte de loi on substitue des termes généraux et une addition cela se nomme, en toutes langues, un escamotage un travestissement, en terme légal une falsification de texte.

Et avouer que le Conseil d'État a adopté ce mode d'interprétation c'est renoncer à voir les lois appliquées loyalement. Tout ceci n'est ni juridique, ni honnête, ni digne, c'est le bon sens qui le comprend et c'est le caractère français qui est offensé.

L. DUCURTYL.

Réunions Royalistes

Marseille, 6 mai.

Hier, samedi, un banquet somptueusement ordonné par le journal le *Balai*, qui fêtait son anniversaire, et présidé par le vaillant orateur, M. le comte Héliou de Barrême, réunissait la rédaction de cette feuille satirique dont le succès va s'affirmant chaque jour. Les rédacteurs de la *Gazette du Midi*, du *Citoyen*, de la *Vedette*, M. J. Dubosc, le jeune et sympathique candidat au conseil général, le chevalier de Cessole, cousin de M. de Barrême, le comte de Mouchy, le correspondant de l'*Eclair* de Lyon, etc., etc., se pressaient autour de cette table, avides d'écouter et d'applaudir le comte de Barrême, le brillant causeur, le polémiste convaincu, qui, dans une improvisation chaleureuse, a porté un toast au Roi d'abord, puis à la prospérité du *Balai* qui, depuis plus d'un an, a rallié, en Provence, toutes les sympathies des amis du Roi. S'inspirant du titre de cette feuille qui s'est imposé la noble tâche de refouler au loin et de nettoyer la fange qui nous envahit. M. de Barrême nous a dit en terminant : « Balayez, balayez, et lorsque sera venu le jour de la victoire, le *Balai* aura fait son œuvre, et son manche deviendra la hampe de l'étendard du roi ! »

Quelques instants après, au cercle des *Touristes du Présent*, jeune foyer où l'on conserve vivantes les traditions de la loyauté et de l'honneur, M. de Barrême improvisait une allocution chaleureuse que nous regrettons de n'avoir pu consigner par écrit, mais qui restera gravée dans le cœur de cette nombreuse assistance dont les applaudissements répétés ont couvert la parole émue de l'orateur.

Tous nos remerciements à nos amis du *Balai* qui nous avaient convié à cette soirée, véritable fête de famille, dont nous conserverons un excellent souvenir,

et qui nous a permis d'acclamer deux candidats légitimistes au conseil général. M. le comte Héliou de Barrême pour le canton de Châteaurenard, et M. J. Dubosc pour le canton d'Aubagne. Tous nos souhaits à ces deux champions que nous espérons saluer bientôt vainqueurs.

RAQUIL RATONNEAU.

Chateaudun.

Dimanche, 6 mai, dans une salle du magnifique château mise gracieusement à la disposition du comité royaliste par M^{me} la duchesse de Luynes, avait lieu, sous la présidence de M. le baron Tristan Lambert, ancien député, une conférence royaliste.

Plus de mille personnes étaient venues de tous les points de l'arrondissement pour entendre notre ami le vicomte Oscar de Poli, qui avait indiqué qu'il parlerait sur la solution.

La salle était comble, et parmi les assistants on remarquait beaucoup d'agriculteurs.

M. de Poli dans une éloquente péroraison, indique la Monarchie traditionnelle, la Royauté nationale, comme la solution nécessaire. Les acclamations couvrent sa voix, lorsqu'il donne lecture du programme royal, de ces magnifiques déclarations du Roi, de qui la parole n'a jamais trompé personne, déclarations que le *Clairon* et notre journal ont tout récemment reproduites.

« A l'œuvre donc, Messieurs, à l'œuvre tous, et de toutes nos forces ! »

« Comme en 1870, c'est pour la patrie ! Aidons-nous, et Dieu nous aidera à dénouer la situation, à réaliser la solution nécessaire, à guérir la France de la République ! Bravos enthousiastes ! Luttons sans relâche, et le jour viendra où le grand parti royaliste, récompensé par le bonheur du pays, pourra, comme il y aspire, disparaître pour redevenir nation, en jetant vers Dieu, comme autrefois vos pères, l'alleluia du patriotisme, de liberté cri d'allégresse et de victoire, de justice et de vieux : Vive le Roi ! »

(Clairon).

Les Mensonges de M. Paul Bert

SUR L'ANCIEN RÉGIME

Le trop fameux docteur Paul Bert devait, paraît-il, prendre la parole dimanche prochain dans une conférence-concert, organisée par les frères et amis, au profit du sou des écoles laïques. A-t-il redouté un fiasco, est-il retenu par les charmes de la vivisection ou par l'élaboration de quelque nouveau manuel du parfait républicain, on ne sait; toujours est-il que la petite fête de famille qu'il devait égayer de sa présence est renvoyée aux calendes républicaines, qui remplacent avantageusement les célèbres calendes grecques. Nous n'avons pas à regretter l'absence de ce sectaire de mauvaise foi, qui aurait réédité pour le plus grand bonheur de sa bande, la série des calomnies basses des plaisanteries venimeuses, par lesquelles il s'efforce d'inspirer dans son *manuel* le plus inintelligent mépris, et la haine la plus aveugle de la France d'autrefois.

Mais puisque son nom vient sous notre plume, et quelque soit le sort de sa conférence, il nous semble opportun de rappeler à nos lecteurs : que l'un de nos collaborateurs les plus distingués a consacré, dans ce journal, une série d'articles destinés à combattre ce mauvais livre qu'on appelle le *Manuel d'éducation morale et civique*, et que la Sacrée Congrégation de l'Index vient de frapper d'interdit. On nous fait espérer que ce travail si intéressant va être résumé et condensé en quelques pages par son auteur : ce sera là une œuvre excellente dont on est en droit d'attendre beaucoup de bien.

Tout récemment, la *Revue des deux mondes*, qui ne saurait être soupçonnée de cléricisme,

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Chambéry

Lorsque vous longez le lac du Bourget, votre œil a constamment, comme point de mire, de l'autre côté de l'eau, l'abbaye de Haute-Combe. La voie serpente, ondule, semble revenir sur son propre parcours, tandis que le couvent se profile là-bas, vous apparaissant, au sortir d'un tunnel, tantôt devant vous, tantôt derrière, s'éloignant, se rapprochant brusquement, pour s'enfuir de nouveau et revenir, jusqu'à ce qu'enfin le train le laisse au loin.

C'est un charmant trajet à faire de nuit, par une belle lune. Il me souvient qu'une fois j'eus pour compagnons de voiture un groupe d'Italiens et d'Italiennes, qui, me voyant seul étranger avec eux et se sentant à partir de Châtillon comme en terre natale, se mirent à chanter à trois voix un air de leur pays, avec cette justesse, cette sonorité, ce timbre qui est propre aux sons d'Italie, et qui est à ce qu'ils chantent comme est son duvet naturel à un beau fruit.

Le ciel ressemblait à un immense réseau bleu, plein de paillettes d'or et de pierres chatoyantes. Dans la partie du lac qui borde la voie, l'eau apparaissait transparente et azurée, pendant qu'elle se faisait noire, au large. Le gisement de Haute-Combe était signalé par une lumière se détachant au loin, semblable à une étoile terrestre. Et en cherchant à saisir les lignes de l'abbaye ensevelie dans une ténébreuse brume, en écoutant ces chants d'outre-monts, je pensais aux singulières destinées de cette maison de Savoie qui n'a con-

servé, de son patrimoine, que cette langue de terre et cette abbaye où sont ensevelis ses aïeux. Qui sait si quelque descendant de cette illustre lignée n'y viendra pas un jour réclamer pour sa cendre un repos que l'Italie lui aura refusé, à lui vivant !

Quel joli coin de terre à habiter et à gouverner ! La Savoie, avec ses lacs, ses montagnes et sa saine population, me fait l'effet d'une Galilée occidentale, et j'ai peine à comprendre que ses heureux ducs aient pu la répudier. Pour elle, ainsi abandonnée par la famille qui lui doit son nom, elle s'est franchement donnée à sa nouvelle patrie, comme ces orphelins qui trouvent à entrer dans une maison amie.

J'aime Chambéry. La population y est aimable, et les gens ont une facilité d'élocution qui n'est ni le bagout parisien, ni la faconde méridionale : cette façon de dire a peut-être son unique cause en ce que le Savoyard — ainsi que l'a remarqué Topffer — est généralement doué de bons sens, et que il ne parle, par conséquent, que de ce qu'il sait.

La langue est bien parlée à Chambéry. Aussi suis-je surpris qu'on y adopte ce mot barbare de « Savoisien » qui tend partout à prendre la place de l'ancienne appellation. Si c'était « Savoyen », ce serait encore acceptable, mais qui nous dira jamais d'où est sortie l's de savoisien ?

Chambéry est comme ces femmes qui savent faire toilette avec peu de chose. Elle a de petits airs de capitale, et celui qui voudrait décrire ses splendeurs et ses monuments, ne trouverait à citer que sa rue à portiques, sa fontaine aux éléphants, et ses débris du vieux château ducal : juste de quoi alimenter une dissertation latine.

Chaque îlot de maisons, à Chambéry, est formé par cinq ou six immeubles, et parfois davantage, ayant autant de cours intérieures et d'allées de service communes à tous les occupants. De plus, chaque étage de maison, souvent chaque

appartement, chaque chambre même appartiennent à autant de propriétaires différents. Je pourrais citer un commerçant qui est successivement devenu propriétaire de son magasin au rez-de-chaussée, d'un appartement au premier étage et enfin d'une chambre au troisième.

Il semble que cette promiscuité devrait être fertile en procès et que le « mur mitoyen » dût réserver des jours d'or aux avocats savoyards : il en n'est rien. D'ailleurs, cette façon d'être de la propriété n'a pu se perpétuer que chez une race peu processive ; des propriétaires bas-normands eussent mangé leur quart ou leur huitième d'immeuble en citations, en expertises et en appels.

De quelque côté que le promeneur sorte de la ville de Chambéry, il est assuré de faire une délicieuse promenade. Entre toutes, il en est une qui s'impose presque, c'est celle des Charmettes.

« H ! mon Dieu, je l'ai faite, cette promenade de Panurge, et je n'hésite point à la déclarer charmante ; mais mon antipathie pour Jean-Jacques n'en subsiste pas moins entière. L'philosophie, sentiment, poésie, tout est faux et convenu chez cet homme, et j'estime que, de tous les affronts que s'est attirés Voltaire, c'est encore le pire, de se voir accoupler à Rousseau. Voltaire, s'il n'a pas d'âme, est au moins Français par le goût, par son esprit indéniable, par l'admirable langue qu'il parle. Mais Rousseau !... »

Faut-il que Genève, sa ville natale, soit dépourvue de grands hommes pour avoir élevé une statue à Rousseau, un enfant qui n'eut jamais une parole d'amour pour sa mère ! Lorsqu'une famille a ce malheur qu'un des siens fasse fortune dans de vilaines besognes, et se glorifie de vices crapuleux, elle se garde, d'ordinaire, de réclamer pour sien ce triste personnage et d'afficher son portrait.

contenait un excellent article de M. F. Brunetière, dans lequel nous avons trouvé une véritable démonstration de la mauvaise foi de M. Paul Bert. L'autorité de l'écrivain, le caractère de la Revue, les circonstances présentes nous font un devoir de donner aux lecteurs de l'Éclair un aperçu de ce remarquable travail.

M. Brunetière examine la situation du paysan sous l'ancien régime, d'après des documents récemment publiés par M. Babeau dans son ouvrage : *La Vie rurale dans l'ancienne France* (1883, Didier), et par M. le baron de Calonne, dans *La Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois* (1882, Guillaumin).

Ces documents sont des comptes de syndic, des procès-verbaux d'élections, des contrats de mariage, des inventaires après décès, des testaments. Ils n'ont pas été écrits pour servir à l'histoire, comme les *mémoires*; ils ne renferment pas ce quelque chose de personnel qu'on trouve fatalement dans toutes les correspondances : ils présentent les plus grandes garanties d'impartialité et de vérité.

Eh bien! veut-on connaître, à l'aide de ces véritables pièces de conviction, la situation d'un laboureur ou manouvrier, à la fin du dix-huitième siècle, en Champagne, province de pauvreté proverbiale? Il possède une chaumière, dont la plus modeste vaut de trois à quatre cents livres. « Le mobilier se compose du lit, tout d'abord, le meuble le plus coûteux de la maison, et que nous trouvons estimé cent livres, dans un contrat de mariage de 1683. « Extérieurement, il est fait de noyer, de poirier, d'antique bois de chêne, » orné rideaux en serge rouge, verte ou jaune, « à franges de soye »; intérieurement, les filles, en épousant, stipulent au contrat qu'il sera garni d'un matelas et d'un traversin de plume. » Après le lit, le coffre, ou l'armoire de chêne, souvent à quatre battants, et renfermant un trousseau à faire envie à bien des petits ménages. Voyez plutôt l'inventaire de la femme d'un journalier. « Quatre draps de toile de chanvre, une douzaine de chemises, — une douzaine et demie de serviettes, — une douzaine et demie de coiffes, — deux douzaines de mouchoirs de col et à moucher, — une douzaine et demie de collets de toile, — un corset de toile de basin garni de ses manches, — trois tabliers de toile de chanvre. » Cet inventaire est daté de 1665. Madeleine Béjart, l'amie et la camarade de Molière, ne laissait que trois chemises de plus, en 1672, et l'on ne trouve que « neuf mouchoirs » dans l'inventaire de La Bruyère. En revanche, M. Brunetière trouve « jusqu'à vingt-sept chemises dans l'inventaire d'un laboureur de Picardie, dressé en 1754 ».

M. Paul Bert, avec une impudence qui n'a d'égal que sa mauvaise foi ou son ignorance, nous montre dans une des premières gravures de son manuel, le paysan faisant son ordinaire de pâtre à la manière des bêtes. » Et cependant on relève dans l'inventaire d'un simple manouvrier, en 1786, « vingt-cinq assiettes, trois saladiers, une escuelle, une salière de faïence. » On trouve chez un laboureur, en 1772, « cinq douzaines de fourchettes en fer. »

L'alimentation était alors sensiblement la même qu'aujourd'hui. Lavoisier, dans ses fragments sur la richesse territoriale de la France, nous apprend que la quantité moyenne de la consommation en viande était par tête et par jour de 112 grammes pour la population des villes et de 42 grammes pour la population des campagnes. Or, dit M. Brunetière, il est plus d'un chef-lieu de département où la consommation ne s'élève aujourd'hui même, qu'à 123 grammes. Voici maintenant ce que dit un Allemand qui parcourait la France au commencement du dix-septième siècle : « Si l'on consommait en un an, dans les autres pays, le même nombre de chapons, de poules et de poulet qu'on fait ici disparaître en un jour, il serait à craindre que l'espèce n'en périt. » D'un autre côté, Voltaire se plaint « de ce que les évêques, — dans le temps du carême! — veulent imposer l'abstinence du lard aux paysans. » Ce qui prouve qu'on en faisait une consommation assez régulière.

Quant aux vêtements, le meilleur témoignage de leur luxe se trouve dans les ordonnances royales du seizième siècle, qui défendent aux paysans de porter « pourpoint de soye, chausses bandées ou bouffées de soye : » plus tard, au dix-huitième siècle, un cahier de village demande entre autre vœux, « que défenses soient faites aux serviteurs et servantes de porter soye, argenterie, ni habits non convenables à leur état et condition. »

Les femmes dont la coquetterie, la « braverie » comme on disait alors, remonte au Paradis Terrestre, ont des costumes fort riches et comme on n'en trouve guère plus que dans les opéras-comiques. Voici une manouvrière, « en cote de serge rouge guipurée par le bas, avec ses brassières de drap musc, son devantier de damas à fond rouge, ses manches de damas blanc piqué, et son tablier de gros de Tours. »

Franchement cette description est séduisante, et plus d'une de nos lectrices, va sans doute amèrement regretter l'ancien régime.

Veut-on enfin connaître quel était alors l'aspect général du pays, lisons avec M. Brunetière, le journal d'Arthur Young.

Pau, le 12 août 1787. — Quelques parties de l'Agletterre se rapprochent de ce pays de Béarn, mais nous en avons bien peu d'égaux à ce que je viens de voir dans ma course de 12 milles de Pau à Moneins... Partout on respire un air de propreté, de bien être et d'aisance qui se retrouve dans les maisons, dans les étables fraîchement construites, dans les petits jardins, dans les clôtures, etc. »

Pont-l'Évêque, le 19 août 1788. — « Pont-l'Évêque est dans le pays d'Auge, célèbre par la grande fertilité de ses pâturages. Gagné Lisieux à travers la même riche contrée, haies admirablement plantées; le sol est divisé en nombreux enclos et très boisé. »

Le 20. — Le chemin gravit une hauteur qui domine la riche vallée de Corbon.... Elle est remplie de beaux bœufs du Poitou et se ferait remarquer dans le Leicester et le Northampton. »

Strasbourg, le 20 juillet 1789. — Arrivé à Strasbourg en traversant une des plus belles scènes de fertilité et de bonne culture qu'on puisse voir en France. Elle n'a de rivale que la Flandre, qui la surpasse cependant.

Nous pourrions citer encore des lettres de lady Montague, ou celles récemment publiées, du docteur Rigby, partant nous y trouverions des preuves irrécusables de la situation prospère de notre pays, partout nous y rencontrerions des réponses décisives à M. Paul Bert et à ceux qui comme lui, prétendent que c'est de la Révolution que date toute la grandeur et toute la richesse de notre beau pays.

ROGER DUTREUIL.

(La fin au prochain numéro.)

Souvenirs

En 1848, la concentration de l'armée des Alpes autour de Lyon amena une division de cuirassiers dans notre région où les cavaliers de cette armée étaient passés à l'état légendaire. La génération d'alors ne les connaissait que par les images d'Épinal; seules la cavalerie de ligne et la cavalerie légère se relevaient à Lyon. L'armée des Alpes dissoute, une brigade de cuirassiers y resta.

Parmi les officiers supérieurs ou généraux qui figurèrent à la tête de cette brigade, peu de gens se souviennent aujourd'hui qu'il y en eut un du nom de Gagnon, l'ami et le père du soldat.

Une fois, plusieurs peut-être, il lui arriva, pendant les promenades militaires d'hiver d'engager ses pesants cavaliers et leurs lourdes montures dans les chemins étroits, raides et scabreux qui aboutissaient alors à la chapelle de Fourvières, sur la place de ce nom.

On mettait pied à terre, puis on entrait dans l'église. Les trompettes et la fanfare sonnaient; le premier prêtre qui se trouvait par là prononçait une courte allocution, et on promettait de vivre et de mourir en vrais soldats français, c'est-à-dire en chrétiens.

C'était dans l'après-midi, aux heures où la chapelle est déserte. Cependant, il y eut des témoins, et l'un d'eux transmit à la *Gazette de Lyon* le récit d'un de ces simples et touchants pèlerinages improvisés.

Le général Gagnon, originaire du pays de Bayard, avait pris sa retraite à Grenoble, où sa foi était exemplaire. Il y a vécu et il y est mort, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, comme il avait promis à N.-D. de Fourvière de vivre et de mourir.

A Saint-Etienne, le notaire Eugène Buhet, natif de Saint-Bonnet-le Château, mais parent et allié de plusieurs de nos familles lyonnaises les plus considérées, est mort, à l'âge de soixante ans, laissant une bibliothèque où abondent les raretés manuscrites et imprimées, historiques et littéraires. Souvent il venait chasser à l'affût sur nos terres, et il a emporté de Lyon, où il furetaient avec un flair particulier, plus d'une curiosité inconnue ou enviée de ses concurrents, et d'illustre provenance.

Ce précieux trésor, il songeait à l'accroître et à le faire valoir, lorsque a sonné pour lui l'heure de la retraite.

Nous devons rappeler sa mémoire surtout à cause de la part qu'il prit aux œuvres conservatrices, notamment à celles qui se servent de la presse périodique.

Un libraire né dans le Jura, mais fixé depuis fort longtemps à Saint-Etienne, y est mort âgé de quatre-vingt-un ans.

Sa vie s'est écoulée dans une des obscures boutiques de la rue Froide, qui rappelaient celles de la rue Mercière à Lyon, où l'antique chandelle fumeuse brûlait tout le jour; car il y a à peine deux ans que, chassé par la percée

d'une rue nouvelle, il alla dans un autre quartier ouvrir un élégant magasin, près de la Grand'Eglise.

Théodule Pasteur, assurait lui-même avec zèle et ponctualité, le service des publications religieuses dont il avait le dépôt. Correctement vêtu d'une longue redingote noire qui contribuait, ainsi avec sa figure fine et austère, à lui donner la tournure d'un ecclésiastique habillé en civil, le père Pasteur, comme on l'appelait communément, vaquait méthodiquement aux devoirs de sa profession jusqu'à cinq heures de l'après-midi, mais alors, en toute saison par la pluie ou par la neige glissante comme par le beau temps, on le voyait, vers la fin de sa vie, seul ou appuyé sur le bras d'un des siens, s'acheminer à petits pas mesurés et tremblants, vers le Café du Palais de Justice, où, il était sûr de retrouver chaque soir, les mêmes partenaires avec lesquels il continuait gravement des parties de cartes commencées il y a des années et des années, et qui étaient son unique distraction en ce monde.

Nous devons tenir compte des longs services qu'il a rendus à la propagation des œuvres chrétiennes. Y...

Les Républicains

Oh! ma foi, tant pis si je casse les vitres; j'ai de telles démangeaisons de dire la vérité toute crue à ces gens-là, que je n'y tiens plus!

Il est bon, tout d'abord, que je le proclame bien haut, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir un darti pris : J'ai été républicain convaincu (pardonnez-moi, chers collaborateurs; chers lecteurs, pardonnez-moi), et si je ne le suis plus, c'est grâce aux études consciencieuses que j'ai pu faire, et aux turpides sans nom de ce qu'on nomme encore quelque fois : notre gouvernement.

Ce préambule posé, j'entre en matière : Je divise les républicains d'aujourd'hui en trois branches : les ignorants, les hallucinés et les coquins, ni plus ni moins.

Je fis jadis partie de la première catégorie. Dieu m'absolve! Mais comme je n'étais ni coquin, ni halluciné, je suis tout naturellement arrivé, par mon travail, à chasser mon ignorance, et partant... mon républicanisme.

Mais revenons à nos moutons, ou plutôt à nos républicains, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Et tout d'abord, parlons des ignorants. Cette branche se subdivise en deux parties : 1° les ignorants absolus; 2° les ignorants relatifs.

1° Ignorants absolus. C'est la masse. C'est comme un immense troupeau qui suit partout les hallucinés et les coquins. C'est l'ensemble de tous les ouvriers, employés, commerçants, laboureurs, etc., qui, ayant tout juste l'instruction suffisante pour lire chaque matin quelque feuille radicale ou anarchiste, s'imaginent tout de suite être de force à résoudre les plus insolubles problèmes sociaux. Et ces gens-là ont un toupet! J'en pourrais citer qui mettent Charles X après Louis-Philippe; qui ne savent pas bien si Napoléon III était fils ou petit-fils de Napoléon I^{er}, si même ce n'était pas Napoléon I^{er} en personne, etc., etc. Et je les ai vus soutenir crânement ces absurdités-là à des hommes qui ont blanchi dans les études sociales!

2° Ignorants relatifs.

C'est une foule d'hommes qui, loin d'être des ignares en toute matière, sont, au contraire, parfois fort habiles en certaines choses, par exemple, en médecine, en peinture, en horlogerie, que sais-je! Mais, qui, pauvres têtes, ont eu la malencontreuse idée de s'imaginer que par cela même ils devaient être des hommes d'Etat! Le nombre de ces gens-là est fabuleux! Mais passons sur les ignorants. Avec eux, soyons indulgents, bons, charitables; montrons-leur la vérité, et malgré toutes les sottises dont on leur a bourré la tête, faisons tout notre possible pour les ramener.

Arrivons aux hallucinés. En voilà encore une série qui se pique d'être nombreuse, ou plutôt je ne sais pas trop si elle s'en pique, mais... elle l'est.

Ceux-là, c'est une autre affaire. Ils vous assomment de grands mots, de phrases vides de sens, de périodes ronflantes : « Et les principes de 89... et les principes de 93... et les droits indéniables et indélébiles de la nature humaine, et les justes revendications du peuple opprimé, etc., etc. » Pareils à des chevaux de fiacre, parce qu'ils piaffent toute la journée sur le même pavé, ils s'imaginent avancer, et faire avancer, à leur suite, l'humanité dans les larges voies du progrès! Pauvres cerveaux!

Avec eux, encore de la douceur, de la charité, mais peu ou pas de raisonnement, ils en sont incapables; des faits, beaucoup de faits, qui les touchent de près, si la maladie n'est pas trop avancée; si le mal a tout envahi, le silence, comme avec les moribonds en délire. Ayez pitié

d'eux, ce sont des névrosiaques; ils ne leur faut qu'un bon régime et l'hôpital.

Arrivons aux coquins! C'est ici que ma colère ne peut pas se contenir? Des monstres qui ne craignent pas d'affamer le peuple, de ruiner un pays tout entier, pour assouvir leur soif insatiable de l'or! Des gens qui grugent, qui volent, qui exploitent, qui détournent, qui mentent, qui rampent, qui trahissent, et qui bavent sur les autres! qui bavent sur la famille, sur la patrie, sur Dieu! oui, sur Dieu!! Et c'est pourquoi je me lève ici, et c'est pourquoi je crie d'indignation! S'ils n'avaient craché que sur moi, je me serais contenté de les mépriser, mais c'est sur Dieu qu'ils ont craché, les misérables! Aussi, j'ai montré du doigt, et j'ai flagellé, et je flagellerai encore leur lèvre hideuse, leur lèvre qui envahit la société moderne, leur lèvre qu'on nourrit et qu'on respecte!

Oh! pour ces hommes-là, si tant est qu'on puisse les appeler des hommes, pas de ménagements, le mépris, le dédain, la lutte franche, ouverte, en face. Point de raisonnements; ils sont convaincus qu'ils ont tort, ils sont persuadés que vous avez raison, mais ils agissent quand même, poussés par leurs ignobles passions! Et ils trompent le peuple, et ils trompent le monde, et le moindre mal qu'ils puissent faire c'est d'arriver à se tromper eux-mêmes, car alors ils retombent dans la classe des hallucinés qu'on peut encore soigner. Ce dernier phénomène se produit, en effet, assez souvent, plus souvent qu'on ne le croit. Semblables à des hommes ivres, qui s'imaginent que tout va au rebours autour d'eux, alors que leur tête seule est mal équilibrée, ces pauvres cervelles, à force de se griser, accusent la sagesse de marcher de travers!

Telles sont, en quelques mots, les trois grandes catégories de républicains. Qu'il y en ait encore d'honnêtes et d'instruits, je ne puis me l'expliquer; pourtant, comme j'en connais un... ou deux, je n'oserais le nier, mais à une condition, c'est qu'on reconnaisse avec moi que les perles fines sont moins rares dans les tas de fumier.

Donc, résumons-nous, car en politique il faut être pratique, ce qu'on oublie trop souvent :

Avec les ignorants : patience, raisonnement. Avec les hallucinés : douceur, charité, silence.

Avec les coquins (mais seulement lorsqu'on est convaincu qu'on a affaire à un coquin, car j'aime à croire qu'ils sont très rares, et l'on ne doit jamais supposer le mal gratuitement), avec les coquins, dis-je : lutte ouverte, mépris, révélations de leurs turpitudes et de leurs honteuses manœuvres, pour ouvrir les yeux aux ignorants.

Et maintenant, si mon article déplaît à MM. les républicains, j'en suis fâché! On ne s'offense que de la vérité!

AUGUSTIN RÉMY.

HONGKONG & SHANGHAI

BANKING CORPORATION

Capital \$ 7.500.000 (fr. 37.500.000)
Capital versé — 5.000.000 (— 35.000.000)
Réserve — 2.500.000 (— 22.500.000)

AGENCE DE LYON

19, Place Tholozan, 19

Les dépôts fixes pour un an sont reçus au taux de 4 1/2 %

ED. MOREL, AGENT.

MAISON DU PONT-NEUF

LA PLUS

Vaste installation commerciale de Lyon

28, RUE SAINT-PIERRE ET 3, PLACE SAINT-NIZIER
Habillements tout faits et sur mesure, pour Hommes, jeunes Gens et Enfants.

FER BRAVAIS

Anémie. Pâles couleurs. Appauvrissement du sang
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

Chocolat du Planteur

GARANTI PUR CAGAO ET SUCRE

LE THÉ DES ALPES

est au premier rang des purgatifs populaires. Son goût agréable, son action sûre, exempte de tout malaise lui ont valu une réputation universelle dans la France, où son usage est général. Recommandé au printemps contre bile, humeurs, glaires, etc. Exiger la signature RECH.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

Dans la séance du 18 avril, M. DE LACHAPPELLE rend compte d'un procès fait, en 1643, au chapitre de Saint-Jean par les officiers du Présidial et les échevins de la ville, qui contestaient aux chanoines la qualité de comtes de Lyon et leur refusait la préséance. Les chanoines, disaient les demandeurs, ne sont ni seigneurs ni haut-justiciers et ne peuvent prétendre au titre de comtes; en tout cas, l'archevêque seul y aurait droit.

Les membres du chapitre répondent que, s'ils ne sont plus seigneurs dans la ville même, ils le sont encore dans beaucoup de terres du Lyonnais. Quant à la justice, ils en ont cédé l'exercice au roi Philippe Bel, par qui ils ont été confirmés dans leur titre indivis de comtes de Lyon que l'empereur Frédéric leur avait reconnu dès l'année 1175. Un arrêt du Conseil d'Etat et deux autres arrêts du Parlement, rendus en 1649 et 1653, maintiennent les chanoines dans leur titre et préséance.

M. l'abbé CONIL fait l'histoire des *Mystères de la Passion* qui sont célébrés à Ober Ammergau (Bavière) tous les dix ans, en suite d'un vœu fait par les habitants en 1633. La représentation a lieu dans un immense amphithéâtre à ciel ouvert, pouvant contenir six mille spectateurs. Tous les habitants de cette petite ville concourent au drame sacré. Chaque scène s'ouvre d'abord par un chœur annonçant au public ce qui va se passer, et par un tableau vivant, représentant la scène de l'Ancien-Testament qui correspond à celle du Nouveau.

Une imitation de ces jeux religieux a été tentée dernièrement à Lyon, au Patronage des jeunes ouvriers de Vaise. Les paroles des chœurs avaient été adaptées sur la musique de Sébastien Bach. Bien que cet essai fût des plus modestes, mis en regard des solennités d'Ober Ammergau, il n'en a pas moins obtenu un grand succès.

M. VINGTRINIER, sous forme de *Promenade en zig-zag* de Lyon à Vaise, fait un tableau rétrospectif de l'ancien Lyon: la Commanderie aujourd'hui disparue; l'ancien couvent des Antonins qui avaient le privilège de laisser vaguer leur porc dans la ville; Saint-Nizier, et Saint-Jacques où se faisaient les élections municipales; le « Pont de Saône » et la fête des Merveilles; Saint-Vincent qui abrita le théâtre et l'imprimerie, à leurs débuts à Lyon; enfin l'Homme de la Roche.

En passant, l'orateur proteste contre la manie du jour qui tend à supprimer les anciennes appellations des rues et à leur donner des noms d'hommes célèbres. On détruit par là l'histoire locale, et les rues de toutes les villes de la France arriveront à s'appeler des mêmes noms.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers, de M. VETARD: *Pieux Souvenirs*, et par la remise à chacun des membres du premier volume des *Actes Consulaires de la Ville de Lyon*, publiés par les soins de la Société et sous la direction d'un de ses membres, M. GUIGUE, archiviste en chef du département.

Le 2 mai, la Compagnie a prononcé l'admission, comme membre titulaire, de M. ALBERT DUBOS, bibliothécaire de la Faculté de Droit. M. Dubos est à la fois poète et prosateur; il est correspondant de plusieurs Sociétés et de plusieurs Revues, en France, en Amérique et en Italie; il possède l'italien comme sa langue natale.

M. GUIMET dépose le tome VII de l'*Histoire des Religions*; puis il emprunte à ses notes de voyages une lecture sur les communistes d'Oneida (Nord-Amérique). Cette association qui s'est constituée sous la forme coopérative, depuis 1843, reconnaît la Bible et la divinité du Christ, mais s'approprie des Écri-

tures les parties seules qui servent ses conveances. Les adeptes ne mangent ni viande, ni poisson, et ne boivent que de l'eau et du lait; tous les biens sont en commun, toutes les femmes sont communes à tous les hommes. C'est une sorte d'association de rentiers, car ils font travailler par des ouvriers à gages le patrimoine social qui s'est grossi au moyen des apports successifs exigés des adhérents.

M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES lit quelques passages des mémoires manuscrits du comte de Saint-Priest qui fut ambassadeur à Constantinople. Les Saint-Priest sont une famille lyonnaise dont un des ancêtres, Jean Guignard, était échevin en 1621; son fils Jacques, vicomte de Saint-Priest, était échevin en fonction, en 1650, lors de la découverte des tables de Claude, sur le coteau de Saint-Sébastien.

M. BLETON présente quelques notes sur Londres, tendant moins à décrire les monuments de cette ville qu'à reproduire, sous ses divers aspects, la physiologie d'un peuple que nous sommes enclins à critiquer, faute de le comprendre.

La race, la situation géographique, l'éducation, tout porte l'Anglais à voir et à sentir autrement que nous. Il est donc naturel qu'il arrive à des solutions différentes des nôtres. Pour être empreintes d'égoïsme et inspirées par la recherche absolue de l'utile, les créations de nos voisins ne manquent pas d'une certaine grandeur. Nous aurions surtout à leur emprunter ce sentiment d'initiative individuelle qui préside à tous leurs actes et affranchit le citoyen anglais de cette tutelle de l'État, au-devant de laquelle nous nous jetons, préparant ainsi de nos propres mains l'absorption de nos personnes et de nos biens par un pouvoir central omnipotent. JEAN DE LYON.

La vraie question Sociale
ET LE MOUVEMENT CORPORATIF

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la réunion qui avait eu lieu, le 30 avril dernier sous la présidence de M. de Mun, et, rappelant la conclusion du beau discours prononcé par M. Hervé-Bazin, nous disions qu'il avait appelé l'attention publique sur le mouvement qui se produit en Allemagne et en Autriche, en faveur du rétablissement des corporations ouvrières.

En France, où l'on subit toujours le despotisme des mots, il est de mode de ne plus vouloir parler des « corporations » qui sentent leur moyen âge, mais on nous entretient des associations professionnelles, et même, sur ce sujet, n'est-il pas rare d'entendre déraisonner.

La force des choses pousse les esprits à étudier les modifications à apporter dans le régime du travail, mais il faut rendre cette justice au gouvernement et aux utopistes de l'école révolutionnaire, qu'ils n'ont pas fait faire un pas à la question.

Heureusement des hommes de bien, hommes d'étude et sincèrement dévoués aux ouvriers, s'occupent de ces questions. Ils recherchent dans le passé les institutions les plus propres à assurer le bien-être du travailleur; ils s'efforcent de reprendre à ce passé ce qu'il avait de bon, pour le mettre en harmonie avec les besoins du présent et les nécessités de la vie moderne. Déjà, à Lyon, des conférences ont été organisées et suivies par un grand nombre d'auditeurs, nous espérons bien que là ne s'arrêteront pas ces généreux efforts.

A Paris, il en est de même, et mardi dernier, boulevard d'Enfer, 229, M. Hippolyte Blanc a commencé une série de conférences sur le même sujet. Au congrès catholique qui s'est tenu cette semaine à Paris, M. Camille Rémont, secrétaire général, a donné lecture d'un rapport de l'Union catholique de New-York, sur la situation des œuvres de presse et des œuvres ouvrières aux États-Unis.

Enfin, mardi prochain, 15 mai, aura lieu l'ouverture de l'Assemblée générale de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers qui durera jusqu'au samedi suivant, et, là encore, ces questions ouvrières seront traitées par des hommes les plus compétents, et étudiées au point de vue chrétien.

Nous applaudissons de tout cœur à la généreuse initiative de ces hommes qui ont si bien compris l'importance de la question sociale, et qui s'appliquent à présenter au public honnête, des solutions pratiques.

On nous annonce aussi que le Congrès national des sociétés de secours mutuels se tiendra à Lyon en septembre prochain. Il y sera principalement traité des questions de prévoyance dans l'intérêt du travailleur et aussi des caisses de retraite pour la vieillesse. — Nous donnerons dans quelques jours le programme des travaux attribués à chacune des commissions et nous espérons pouvoir tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui peut les intéresser à ce sujet.

X.

Concours Hippique

Le concours de la Société hippique française a pris fin dimanche dernier 6 mai. L'*Eclair*, feuille hebdomadaire, vient forcément un peu tard pour rendre compte de cette brillante réunion, dont les journaux quotidiens ont enregistré jour par jour et d'une façon détaillée, les superbes résultats. Nous ne pouvons en donner à nos lecteurs qu'une sommaire appréciation rétrospective. Elle est tout élogieuse: pour la Société hippique dont l'excellente organisation matérielle, les employés intelligents et polis, ont pleinement satisfait le public, pour les membres du jury qui, sous la présidence de l'infatigable marquis de Barbentanne ont mené à bien leurs longues et délicates opérations, enfin, pour tous les concurrents qui, à des titres divers, ambitionnaient quel'un des cent quatre-vingt-dix-huit prix donnés par la Société. Les éleveurs ont présenté nombre de chevaux de selle et de voitures tout à fait remarquables. M. de Chantemerle nous a même amené plusieurs grands vainqueurs du concours de Paris, où l'on voit pourtant les plus beaux produits de la Normandie: ce n'est pas un mince honneur pour notre région et qui prouve le rang distingué qu'elle tient parmi les pays de production chevaline. Les courses d'obstacles ont été pendant huit jours le spectacle le plus attrayant de notre ville: tout Lyon est venu applaudir d'intrépides cavaliers tels que MM. le prince Murat, Destigny, marquis de Gain, Dutertre, j'en passe. Il me faudrait citer tous les officiers de notre garnison. Les sous-officiers ont été à la même hauteur et dans la course des selles anglaises, nous n'avons pas vu moins de cinq parcours absolument irréprochables, auxquels le jury, fort embarrassé, a dû décerner le premier prix *ex æquo*. Enfin trois gentlemen MM. les comtes d'Andigné, comte de Leusse et Giron, nous ont

prouvé que l'armée n'avait pas le monopole de la bonne équitation.

L'élément brillant et luxueux était largement représenté dans les prix internationaux, où nous avons vu défiler tous les plus beaux attelages de notre ville. Malgré notre brièveté, nous serions impardonnables de ne pas citer les *four-in-hand* de MM. Bolot et Guérin.

En un mot, succès complet: tous ceux qui ont vu le concours de 1883 voudront voir celui de 1884 auquel nous pouvons d'ores et déjà promettre une éclatante réussite. STICK.

BULLETIN FINANCIER

Cette semaine encore, les rentiers ont continué à vendre du 5 0/0, pour acheter des rentes étrangères. C'est ce qui explique pourquoi nos fonds publics baissent pendant que les autres montent. Ainsi, tandis que le 5 0/0 français reste au-dessous de 110, le 3 0/0 Anglais arrive à 102; le 4 0/0 or, Autrichien à 84 et l'Italien à 92.

Cependant quoique tout, même en dehors de la triple alliance italo-austro-allemande, nous commande la réserve, nous ne saurions approuver cet arbitrage. Surtout en ce qui concerne l'Italien, nous ne le croyons pas fondé sur la sagesse et la prudence.

La Banque de France a de la peine à maintenir ses cours. Le bilan de la semaine passée, n'a pas été favorable. A part le chapitre de l'encaisse, tous les autres étaient en diminution, ce qui prouve que l'argent tend à devenir de plus en plus rare. Et ce qui n'est pas fait pour ramener la confiance dans Landernau, c'est que les caisses d'épargne ont cessé — on ne sait pourquoi? — de communiquer aux journaux, le résultat des opérations de la huitaine ou de la quinzaine.

Les valeurs de crédit maintiennent avec assez de fermeté leurs cours précédents. Le Crédit foncier est à 1,340; le Crédit Lyonnais à 556 et la Société générale à 540.

Les transactions ont été très vives sur la Banque Ottomane. On annonce toujours comme imminente la signature de l'iradé sur les tabacs turcs. Les cours varient de 760 à 780.

Le Gaz de Paris est faible à 1,370 et les Omnibus sont fermes à 1,430.

La Banque des Pays-Autrichiens à 530, ne paraît pas devoir atteindre de sitôt de plus hauts cours, surtout avec espoir de les conserver.

Le Suez est toujours la valeur aux surprises... désagréables. Nous conseillons de ne pas y toucher.

Les valeurs de chemins de fer sont fermes. Le public paraît tout disposé à escompter en hausse le traité avec le gouvernement. Il est possible qu'il ait raison mais ce n'est pas sûr et dès lors c'est imprudent.

Rien à signaler sur les valeurs minières et métallurgiques qui se bornent à conserver leurs cours. C'est, pour le moment, tout ce qu'elles peuvent faire.

On a parlé, d'un concordat entre les actionnaires et les créanciers de la Banque de Lyon et Loire. Rien n'est encore fait.

Quelques actionnaires de l'Union générale, ont imaginé un projet qui, s'il réussissait atténuerait considérablement les sacrifices des porteurs actuels. Ce serait de faire libérer les actions par tous ceux qui les ont possédées à un moment donné. Tout en faisant des vœux pour qu'il réussisse nous voulons le voir avant d'y croire. L. R.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer le FEUILLETON à la semaine prochaine.

Le Gérant: Étienne LABROSSE.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, 17, RUE SÈZE, 4.

Changement de Domicile
LES NOUVEAUX
MAGASINS
DE A
sont
transférés
à l'entresol
52,
rue de la République

VANNERIE
Paniers à bois en osier, nouveau modèle, d'une forme gracieuse et élégante, et d'un prix modéré.
CORBEILLES A OUVRAGES
VANNERIE EN TOUTS GENRES
J. FARGE
LYON, rue Saint-Dominique, 15

LIT, SOMMIER ACIER HERBET
Fournisseur du Ministère de la guerre et des hospices de Paris.
Le plus résistant et le moins encombrant des sommiers connus: formé de bandes en acier qui lui donnent une épaisseur totale de 1 centimètre, il est d'une flexibilité parfaite et n'offre aucun refuge à la poussière ni aux insectes.
Références dans toutes les principales communautés religieuses de Marseille et les grandes écoles de Paris.
DEPOT GÉNÉRAL: Ph. Gobert,
80, Avenue de Saxe, entre les rues de Sèze et Cuvier.

MALADIES DES FEMMES
STÉRILITÉ complètement guéries par le traitement de
M^{ME} CHRÉTIEU Dr de la Faculté de médecine de Paris et Ecole supérieure de pharmacie. — 28 années de succès. Analyse des urines. LYON, 9, rue Bourbon, au premier. Cabinet de midi à quatre heures.
NOTA. — Maison de convalescence et d'accouchements à la Demi-Lune, près Lyon. — Pour renseignements, s'adresser rue Bourbon, 9.

FONTAINE-FILTRE ALCARAZAS
Rendant l'eau fraîche
AMAN-VIGNÉ ET FILS
MARSEILLE
Le seul filtre qui ait obtenu au concours une prime de 500 francs, offerte par la Société d'encouragement de Paris, pour le meilleur filtre à eau.
Dépôt général: PH. GOBERT avenue de Saxe, 80, entre les rues de Sèze et Cuvier.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION
D'une grande quantité de Marchandises
Consistant en Toiles blanches et écrués, Linge de table, Calicots, Mouchoirs, Couvertures, Flanelles, Cretonnes blanches et écrués, Bas et Chaussures, Mérinos, Alpaga, Rideaux, indienne, Meuble, etc., etc.
PROVENANT DE LA MAISON

LOUIS GIROUD
ancienne Maison ROLAND et GUICHER
42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42, LYON
NOTA. — Toutes ces marchandises seront vendues bien au-dessous de leur valeur. En raison des nombreux avantages qu'elle offre, cette liquidation se recommande d'elle-même aux acheteurs soucieux de leurs intérêts.

VERNIS ANGLAIS ROUGE
Pour Carreaux et Parquets, chez tous les Droguistes et Épiciers
DEPOT GÉNÉRAL: DUMAS, droguiste, cours de Brocard, 10,
VERNIS spécial pour Meubles et Boiseries

SAGE-FEMME
Maison d'accouchement
M^{lle} JEANNIN sage-femme
Tient des Pensionnaires
SOINS ASSIDUS. — DISCRÉTION
Consultation et renseignement par correspondance
Lyon, 3, rue de la Platière, 3, LYON

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES
Je souffrais depuis dix ans d'une maladie de matrice, au point d'être devenue infirme de tous les membres, je ne pouvais même plus manger seule. J'ai suivi sans succès tous les traitements connus. Ayant lu, le 14 janvier 1883, dans les journaux de Lyon, que M^{me} PASCAL et JOURDAN, accoucheuses, 89, rue de Chartres, guérissaient tous les dérangements de matrice, j'essayai alors de leur traitement; je suis aujourd'hui complètement guérie, et c'est avec le plus grand plaisir et avec reconnaissance que je délivre à ces dames le présent certificat.
Femme GAILLARDON, à Dayayé, par Mâcon.

AUX DOCKS
DE LA CORDONNERIE
52, rue de la République, 52
ANGLE DE LA RUE CONFORT
RICHELIEU satin pour 5 f. 75
dames, depuis.
PANTOUFLES toiles, cou- 1 f. 25
sues, pour dames, a.
Choix considérables et variés
De Chaussures de la Saison
PRIX FIXES
Marqués en chiffres connus

PLUS DE DOULEURS
par l'emploi du précieux *Extrait d'huile de Pin*. Dépôt général, pharmacie DUCHER, rue Henry IV, 9, à Lyon.

VILLA DE LA PROVIDENCE
Maison de Santé et de Convalescence
Du Dr COURJON
A Meyzieu, près Lyon
Maladies des nerfs. — Paralytiques diverses. — Affections chroniques. — Soins spéciaux pour les vieillards et les infirmes. — Surveillance des Religieuses de la Providence.
Cabinet du dir. à Lyon, rue de la Barre, 14, lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.